

JANVIER 2001

PRÉVOIR

Publié par la Régie des rentes du Québec

Régime de rentes du Québec

Vous en aurez pour votre argent!



Entrevue
Le ministre André Boisclair
et l'équité entre générations



La réserve
du Régime
se porte bien

Québec 
Régie des rentes



Une réforme qui porte fruit !

Il n'y a plus de raison de douter de la capacité financière du Régime de rentes du Québec.

La réforme de 1998 s'est donné un double objectif : garantir le paiement des prestations aux générations futures et renforcer l'équité entre les générations de cotisants. Ces objectifs sont en voie d'être atteints. Au cours de l'année 1999, la Régie n'a pas eu à puiser dans la réserve du Régime pour payer les rentes et les prestations à ses bénéficiaires. Pour la première fois depuis 1994, les revenus de cotisations et de placement ont été suffisants pour effectuer tous ces paiements.

L'augmentation du taux de cotisation au Régime explique cette situation. Principale mesure de la réforme, cette augmentation vise surtout à compenser pour le vieillissement de la population et elle se poursuivra jusqu'en 2003. Puis, par la suite, le taux de cotisation demeurera le même à 9,9 %. Ces rentrées de fonds plus importantes et une politique de placement qui rapporte plus assureront une plus grande croissance de la caisse du Régime.

La réserve du Régime de rentes du Québec se porte bien

Comme on le sait, les cotisations payées par les travailleurs et les employeurs financent les régimes publics d'épargne-retraite comme celui du Régime de rentes du Québec. Chaque génération de travailleurs paie les rentes et les prestations des bénéficiaires qui ont quitté le marché du travail. Ainsi, les cotisations de cette année paient les prestations de l'année en cours et permettent d'accumuler une réserve.

Pourquoi une réserve ?

La création d'une réserve est d'une importance capitale. D'une part, la réserve produit des revenus de placement. Ajoutés aux cotisations des travailleurs, ces revenus permettent à la Régie de respecter ses obligations courantes soit les différentes prestations dues aux bénéficiaires et les frais d'administration. D'autre part, la réserve permet de garder un taux fixe de cotisation lorsque l'économie est moins bonne ou que la croissance de la population ralentit. Par exemple, de mauvaises conditions économiques entraînent une diminution des revenus de cotisation à cause de la hausse du taux de chômage. Une réserve suffisante évitera aux travailleurs d'avoir à payer une cotisation plus élevée.

De la même façon, le Régime pourra respecter ses obligations financières même si les placements ne donnent pas les rendements prévus. Les mesures mises en place par la réforme de 1998 assureront la croissance de la réserve au cours des 20 prochaines années. Après cette période, les revenus de placement à eux

seuls suffiront pour éviter une nouvelle augmentation du taux de cotisation.

Qui la gère ?

Actuellement, les fonds du Régime de rentes du Québec sont de 18,3 milliards de dollars. La Caisse de dépôt et placement du Québec en a la gestion. Environ 3 600 000 travailleurs ont cotisé près de 5 milliards de dollars au Régime entre le 1^{er} avril 1999 et le 31 mars 2000. C'est une augmentation de 14,4 % par rapport à la même période en 1998-1999. La réserve actuelle permettrait donc de payer pendant trois ans les prestations dues même si, demain matin, plus aucune cotisation n'était versée. L'objectif visé est de pouvoir étendre cette période à cinq ans.

LE VIEILLISSE

On prévoit que d'ici 30 ans, il n'y aura que deux personnes actives pour une personne de 65 ans ou plus. Pour faire face à cette situation, il faut accumuler rapidement une importante réserve.

C'est la présence de la génération des baby-boomers – les personnes nées entre 1945 et 1965 – sur le marché du travail qui permet de le faire. Les revenus de placement accumulés grâce à la réserve permettront, dès 2003, de conserver le même taux de cotisation pour une longue période.

Moins de naissances et plus de retraités

Une situation qui demande réflexion

Deux éléments importants ont provoqué la réforme de 1998. D'une part, depuis les 30 dernières années, on note une baisse des naissances. D'autre part, d'ici 20 ans, la majorité des baby-boomers seront à la retraite. Comme la majorité des pays industrialisés, le Québec fait face depuis quelques années au vieillissement de la population. Cette réalité prendra de l'importance au cours des prochaines décennies. D'ici une quinzaine d'années, le nombre de nouveaux retraités dépassera celui des nouveaux travailleurs. Au Québec en 2050, il n'y aura que deux travailleurs pour une personne de 65 ans et plus. Aujourd'hui, on compte 5 travailleurs pour une personne retraitée. À la création du Régime, il y a une trentaine d'années, on comptait 8 travailleurs pour une personne retraitée.

Il devenait essentiel d'adapter le financement du Régime à cette nouvelle situation. D'autant plus que le vieillissement est plus important et plus rapide au Québec que partout ailleurs en Amérique du Nord. Cela est dû surtout à un taux de natalité inférieur à la moyenne canadienne et à celui de la plupart des pays industrialisés. De plus, l'immigration reste plutôt stable.

Et ailleurs...

Le Québec n'est pas le seul à vouloir assurer la continuité de son régime public de retraite. En effet, au cours des dernières années, de nombreux pays ont eux aussi modifié leur régime pour la même raison. Comme le Québec, ces pays font face au vieillissement de la population. Leurs réformes ont été mises sur pied entre autres pour éviter une augmentation des coûts. Toutefois, certains pays ont choisi de motiver les travailleurs à rester plus longtemps sur le marché du travail. À cette fin, ils ont réduit les prestations de retraite. Ils ont aussi fait en sorte que la retraite anticipée (avant 65 ans) soit moins avantageuse et ils ont favorisé le travail à temps partiel. Le Québec a préféré maintenir les avantages du Régime et ne pas changer l'âge normal de la retraite fixé à 65 ans.

MENT DE LA POPULATION

- 1966 : huit personnes en âge de travailler pour chaque personne âgée de 65 ans ou plus.



- 1996 : cinq personnes en âge de travailler pour chaque personne âgée de 65 ans ou plus.



- 2030 : deux personnes en âge de travailler pour chaque personne âgée de 65 ans ou plus.



L'équité au centre des préoccupations du ministre André Boisclair

Par Claude Grégoire

Prévoir : Monsieur Boisclair, vous êtes le ministre responsable de la Régie des rentes du Québec. Alors toute la question de la retraite vous revient. Comme vous êtes le plus jeune ministre du cabinet, cette situation vous semble-t-elle particulière ?

— M. Boisclair : Au contraire ! La retraite ça se prépare dès qu'on commence à travailler. Il ne faut pas attendre à 50 ans. Comme jeune ministre, je comprends la nécessité pour les gens de ma génération de préparer cette étape importante de la vie. La retraite paraît toujours loin, mais elle vient plus vite qu'on pense. Pour moi, toute la question de la retraite, c'est un dossier d'avenir !

Prévoir : Oui mais nous avons des programmes publics comme le Régime de rentes du Québec ou la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral. Certains pourraient se demander : est-il vraiment nécessaire de préparer sa retraite ?

— M. Boisclair : Les régimes publics assurent un minimum, et j'insiste sur ce mot. Les rentes de ces régimes représentent environ 40 % des revenus de travail si on prend l'exemple d'un travailleur qui a un revenu de carrière moyen de 38 000 \$, en dollars d'aujourd'hui. Ce travailleur aura donc à la retraite, un revenu de 15 000 \$ s'il n'accumule pas de l'épargne-retraite privée.

Rappelons-nous que la pension de la Sécurité de la vieillesse est ajustée selon le coût de la vie et non les salaires. L'importance de cette source de revenu diminue donc avec les années. Il ne faut pas perdre de vue que les programmes publics existent pour éviter la pauvreté aux personnes âgées. Cependant, ils ne sont pas suffisants pour assurer une retraite vraiment confortable. Les travailleurs et les travailleuses



« Comme jeune ministre, je comprends la nécessité pour les gens de ma génération de préparer cette étape importante de la vie. »

ont donc la responsabilité de planifier eux-mêmes leur retraite et d'épargner pour leurs vieux jours.

Prévoir : Depuis la réforme de 1998, l'avenir du Régime est assuré. Nous savons aussi que les jeunes travailleurs paient et paieront des cotisations plus élevées que les bénéficiaires actuels. Certains voient cette situation comme une injustice. Qu'en pensez-vous ?

— M. Boisclair : Il n'y a pas que le coût du Régime de rentes à considérer quand on parle d'équité. Faisons un peu d'histoire. Le Régime a été créé en

1966. L'un des objectifs était d'éviter la dépendance à l'assistance sociale aux personnes trop âgées pour travailler et faire face à leurs besoins. La majorité de ces personnes avaient connu les deux guerres mondiales et la Grande Dépression. Les familles étaient nombreuses et, dans la plupart des cas, seul l'homme apportait un revenu à la maison.

Dans les années soixante et soixante-dix, ces mêmes personnes ont payé des taxes pour mettre sur pied un réseau moderne d'écoles, de cégeps, d'universités, d'hôpitaux, etc. Les générations suivantes en ont profité et en profitent encore.

À cette époque le taux de cotisation était très bas. Pendant longtemps ce taux a été jugé suffisant à cause des naissances nombreuses et de la croissance économique. On connaît la suite...

Prévoir : Dans la réalité, comment le régime est-il juste, équitable pour toutes les générations ?

— M. Boisclair : Le gouvernement veille à la protection de l'intérêt des générations de cotisants et de chaque groupe de citoyens. Souvenez-vous que, l'an dernier, nous avons apporté des changements à plusieurs lois. Par exemple, le conjoint survivant reçoit une rente même s'il est du même sexe que le conjoint décédé. Le Québec est alors devenu un exemple pour les autres pays industrialisés.

Mais revenons à l'équité entre les générations. C'est l'un des objectifs de la réforme du Régime de rentes. On avait prévu que le taux de cotisation monterait jusqu'à 13 % et peut-être même 14 % d'ici 2023. Grâce à la réforme, il ne devra pas dépasser 9,9 % pour les décennies à venir. Nous éviterons ainsi aux futurs travailleurs de payer des cotisations de plus en plus élevées.

Mais, comme je le disais plus tôt, la question de l'équité ce n'est pas seulement le coût du Régime. Notre système de sécurité du revenu à la retraite se classe parmi les meilleurs au monde. Il ne coûte pas cher et offre un niveau de vie convenable à la retraite.

Les prévisions nous prouvent que le Régime de rentes est rentable comme instrument d'épargne-retraite. Et ce n'est qu'un aspect du Régime. Il est vrai que pour

avoir droit à des prestations semblables, les jeunes travailleurs actuels et futurs paieront des cotisations plus élevées que les générations passées. Toutefois, toutes les générations recevront plus en prestations que les cotisations versées au Régime.

L'équité, c'est aussi la garantie du gouvernement que les futures générations auront droit aux mêmes avantages. Il faut alors s'assurer de conserver la qualité de notre système et même de l'améliorer.

Prévoir : Comment allez-vous faire ?

— M. Boisclair : La réforme permet de surveiller de plus près l'évolution du Régime. Il y aura plus souvent des analyses et des consultations publiques seront tenues à tous les six ans. Nous pourrions ainsi ajuster plus vite le Régime aux changements socio-économiques et en assurer la continuité.

Par ailleurs, nous continuerons à faire des efforts pour encourager l'épargne-retraite privée. Il y a quelques années, nous avons mis sur pied un régime complémentaire de retraite très simple à administrer. Nous voulons de cette façon encourager la création de régimes privés dans les PME. Il y a quelque temps, j'ai présenté un projet de loi pour moderniser la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Ce projet de loi tient compte des nouvelles réalités du travail. Par diverses mesures nous voulons rendre les régimes privés de retraite plus accessibles

à un plus grand nombre de travailleurs. Ils pourront compter sur ceux-ci pour compléter le revenu assuré par les régimes publics. Par exemple, nous permettons aux nouveaux travailleurs d'acquérir la part de l'employeur dès le début de leurs cotisations à leur régime de retraite. C'est une façon concrète de contribuer à la sécurité financière des prochaines générations de retraités.

Comme vous le voyez, en assurant l'avenir du Régime de rentes à un coût qui reste raisonnable et en favorisant l'accès à des régimes privés de retraite au plus grand nombre, le gouvernement du Québec fait tout ce qui est nécessaire pour que les Québécois et les Québécoises puissent bénéficier d'une bonne situation financière à la retraite.

« L'équité, c'est aussi la garantie du gouvernement que les futures générations auront droit aux mêmes avantages. »

Le Régime de rentes du Québec :

Même les jeunes générations en auront pour leur argent !

Les jeunes d'aujourd'hui en auront-ils vraiment pour leur argent ? Est-ce qu'ils recevront des prestations de valeur égale à ce qu'ils paient en cotisation ?

Les jeunes générations verseront plus de cotisations que les premiers retraités. Toutefois, cela ne signifie pas que les nouvelles générations n'en auront pas pour leur argent. Au contraire ! Chaque génération de participants au Régime obtient plus que ce qu'il a versé. Prenons l'exemple d'un jeune travailleur qui cotise aujourd'hui selon le maximum des gains cotisables (MGA), c'est-à-dire le maximum des revenus sur lesquels on peut cotiser. Ce maximum est basé sur le salaire industriel moyen. En 2000, par exemple, il est de 37 600 \$. Les montants versés lui donneront un rendement (avant inflation), de près de 5 %.



Année de prise de retraite*	Espérance de vie de la personne retraitée	Nombre d'années pour récupérer les cotisations payées au cours de la vie active	Nombre d'années excédentaires
1970	15,8	1,5	14,3
2000	17,2	3,3	13,9
2030	18,7	8,2	10,5
2050	19,7	8,7	11,0

*En tenant compte de l'âge normal de la retraite fixé à 65 ans.

Un retraité de 2030, âgé de 65 ans, recevra en moyenne des prestations de retraite durant 18,7 années.

8,2 années lui suffiront pour récupérer les cotisations payées au cours de sa vie active.

Les prestations de retraite qu'il touchera au cours des 10,5 années restantes seront en surplus.

Même si elles devront payer plus cher que les générations précédentes, les nouvelles générations de cotisants au Régime de rentes du Québec en auront pour leur argent. Une fois à la retraite, elles recevront plus, sous forme de prestations, qu'elles n'auront versé en cotisations durant leur vie active. En effet, les cotisations qu'elles auront payées leur rapporteront un rendement (avant inflation) de près de 5 %.

L'équité intergénérationnelle

Les avantages du Régime de rentes du Québec

Le Régime a été créé pour donner plus de soutien aux travailleurs les moins riches. Il assure aussi une protection de base du revenu des travailleurs qu'ils soient autonomes ou au service d'un employeur. Sans le Régime ces travailleurs devraient prendre d'autres moyens pour s'assurer d'un revenu à la retraite. Ils prendraient alors certains risques financiers. En effet, une chute importante des valeurs à la bourse pourrait diminuer la valeur de ce qu'ils possèdent. De plus, des taux d'intérêt plus bas feraient monter le coût d'une rente de retraite.

Les avantages du Régime de rentes du Québec ne sont pas touchés par les mouvements de l'économie. Le Régime est responsable du risque financier et non les individus.

Voici d'autres avantages du Régime dont il faut tenir compte :

- **P'ajustement des rentes au coût de la vie;**
- **P'acquisition immédiate d'un droit à une rente, c'est-à-dire dès la première année de cotisation au Régime;**
- **le transfert automatique des droits d'un employeur à un autre;**
- **des frais d'administration très bas.**



1966 et les années 2000 Une société bien différente

On oublie souvent pourquoi certains choix ont été faits et pourquoi on leur a donné la forme actuelle. C'est le cas du Régime de rentes du Québec. Il a été mis sur pied en 1966. Le nombre d'enfants par femme était alors d'environ trois. Dans la plupart des cas, la femme demeurait à la maison. Seul l'homme rapportait un salaire à la maison. De plus, les personnes près de l'âge de la retraite avaient traversé les deux guerres mondiales et la Grande Dépression. Pour toutes ces raisons, à cette époque, les montants d'épargne accumulés n'étaient pas élevés. Le Régime de rentes a été mis en place pour garantir un revenu de base aux travailleurs et à leur famille lorsqu'ils devenaient trop âgés pour travailler.

De la Révolution tranquille...

Le Régime a été créé pendant la Révolution tranquille. Au cours de cette période, les Québécois et Québécoises se sont donné une nouvelle organisation sociale et économique. Par exemple, la création de la Caisse de dépôt et placement favorise le développement économique du Québec. C'est à cette époque que le système public de soins de santé est mis sur pied. On assiste aussi à une importante réforme scolaire. Les retraités d'aujourd'hui ont contribué de façon importante à la mise sur pied de ces institutions dont profitent et profitent encore les générations qui ont suivi. Une réalité à ne pas oublier quand on évalue l'équité du système !

... à l'an 2000

La société québécoise vit ensuite plusieurs changements qui ont amené la réforme de 1998. Le nombre de naissances diminue et plus de femmes sont sur le marché du travail. Des programmes incitent les travailleurs à prendre une retraite anticipée. Il y a de moins en moins de personnes en âge de travailler et l'espérance de vie s'allonge toujours. Dans quelques dizaines d'années, les nouveaux retraités auront droit aux mêmes protections que celles accordées aux retraités actuels. Elles seront aussi les mêmes que celles des baby-boomers bientôt à la retraite.

Le système de protection du revenu : un édifice solide

Au Québec, le système de protection du revenu à la retraite peut se comparer à une maison de trois étages.

Le troisième étage

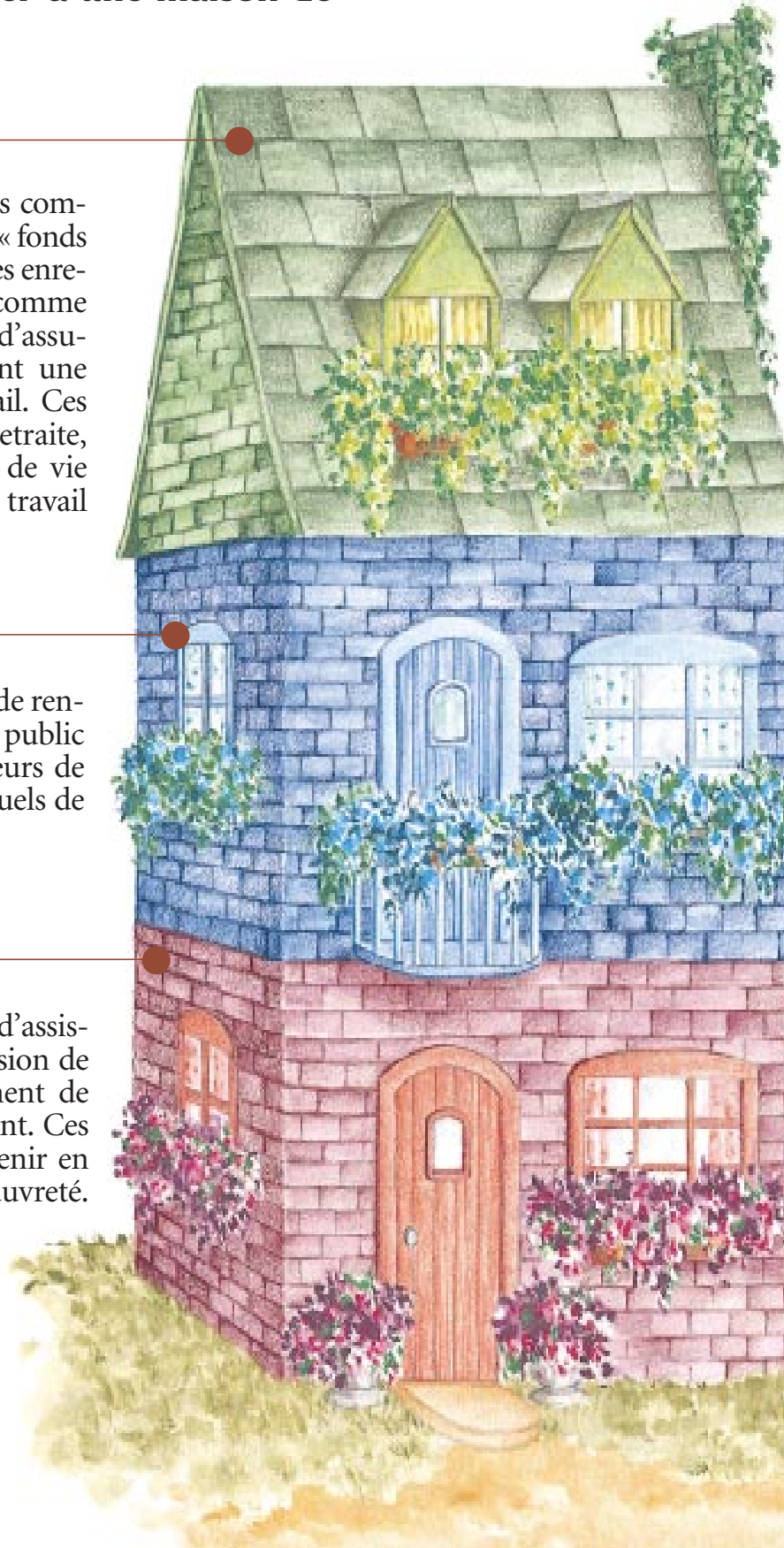
Le troisième étage comprend les régimes complémentaires de retraite, aussi appelés les « fonds de pension de l'employeur » et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Tout comme le deuxième étage, il s'agit de mesures d'assurance, c'est-à-dire des mesures assurant une certaine continuité du revenu de travail. Ces protections évitent, au moment de la retraite, une chute trop importante du niveau de vie pour ceux et celles dont les revenus de travail sont de 20 000 \$ ou plus.

Le deuxième étage

Au deuxième étage se trouve le Régime de rentes du Québec, un régime de pension public auquel doivent cotiser tous les travailleurs de 18 ans ou plus qui ont des revenus annuels de 3 500 \$ ou plus.

Le premier étage

Le premier étage regroupe les mesures d'assistance du gouvernement fédéral : la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation au conjoint. Ces mesures ont été mises en place pour venir en aide aux aînés et pour lutter contre la pauvreté.



Un système qui sert bien les retraités

Notre système de protection du revenu parmi les meilleurs au monde

En 1998, une étude a été réalisée pour les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le Bureau international du travail. L'étude compare la pauvreté des personnes âgées dans divers pays et elle mesure leurs revenus à la retraite. Elle démontre aussi qu'au Québec et au Canada, le système de protection du revenu offre autant d'avantages que ceux des autres grands pays industrialisés. Les résultats de cette étude situent même notre système de protection du revenu parmi les meilleurs au monde.

Pour contrer la pauvreté

Les systèmes de protection du revenu à la retraite doivent assurer un niveau de vie suffisant, et donc éliminer la pauvreté chez les aînés. En plus, ils contribuent à réduire les écarts entre les riches et les pauvres. À ce sujet, l'étude démontre qu'au Canada, comme en Allemagne et dans les Pays-Bas, moins de 20 % des retraités ont des revenus limites, c'est-à-dire très bas ou très élevés. Moins de 8 % des retraités vivent sous le seuil de la pauvreté. Au Canada, les programmes de protection du revenu des aînés sont donc assez efficaces pour leur éviter la pauvreté.

L'étude compare la situation financière des retraités et des non-retraités. Elle conclut alors qu'au Canada, les retraités jouissent d'un niveau de vie comparable à ceux des non-retraités.

Et aujourd'hui ?

Les revenus étudiés datent du début des années 1990. Au cours des dernières années, certains changements dans la croissance de la population et dans l'économie ont pu modifier la situation. Cependant, il est assez clair qu'ici, dans l'ensemble, la situation des ménages de retraités est plutôt bonne. En plus les écarts sont sous contrôle. Cette bonne performance est due au fait que notre système de protection du revenu à la retraite garantit un revenu de base suffisant. Il évite en plus, une trop grande dépendance à l'égard des régimes publics.

Les revenus des aînés augmentent

En 1998, la Régie des rentes a réalisé une étude qui permet de comparer le revenu moyen des aînés en 1981 et en 1995 et qui nous informe aussi un peu plus sur leurs sources de revenu. Les résultats indiquent que, durant cette période, les personnes de 65 ans ou plus ont connu une augmentation importante de leur revenu réel. En effet, celui-ci est passé de 14 300 \$ à 17 300 \$, une augmentation de 21 %. Il est intéressant de noter que les aînés sont les seuls à avoir profité d'une augmentation aussi importante de leur revenu. Néanmoins, ils demeurent le groupe dont le revenu est le plus faible.

Les sources de revenu des retraités ont changé durant ces 15 années.

- En 1981, 49 % des retraités n'avaient comme revenu que la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG).
- En 1995, seulement 20 % des retraités n'avaient que ces deux sources de revenu.

Par ailleurs :

- En 1981, 47 % des retraités recevaient une rente du Régime de rentes du Québec
- En 1995, on en comptait 76 %.

Au cours de la période étudiée, le Régime de rentes a vu sa part augmenter dans le revenu des aînés tant chez les hommes que chez les femmes.

Néanmoins, la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti demeurent la principale source de revenu pour les aînés aux revenus les plus faibles, surtout les femmes. Comme ces programmes d'assistance du gouvernement fédéral augmentent moins vite que les salaires, on constate une baisse de leur importance dans la composition des revenus des aînés. Cette baisse pourrait donc rendre la situation financière des aînés aux revenus les plus faibles encore plus fragile.

La planification de sa retraite : Jamais trop tôt !

Les programmes d'assistance sont la principale ressource financière des personnes âgées aux revenus les plus faibles. Leur revenu net est en moyenne de 17 300 \$. Elles demeurent le groupe d'âge aux ressources financières les plus limitées. Pour ces raisons, il est très important pour chaque travailleur de se prendre en main et de planifier sa retraite avec soin.

On sait que l'espérance de vie a augmenté au Canada. Aujourd'hui, un homme de 40 ans a une espérance de vie de 77 ans et une femme, de 82 ans. De façon générale, cela signifie une vingtaine d'années de vie bien remplie à partir de la retraite, c'est un pensez-y bien... Quel genre de vie souhaitez-vous mener pendant toutes ces années ?

Les spécialistes sont d'accord sur la façon de s'assurer une retraite confortable. Il faut prévoir un revenu égal à au moins 70 % du revenu de travail avant la retraite.

Vous gagnez moins de 20 000 \$

Des études réalisées pour le Régime de rentes du Québec démontrent que les travailleurs à faibles revenus (20 000 \$ ou moins par année) ont peu de chance d'épargner en vue de leur retraite. Les dépenses quotidiennes prennent la plus grosse partie de leur budget. Mais avec de tels revenus, il est plus facile à la retraite d'atteindre l'objectif de 70 % du revenu de travail. Les prestations des régimes publics vont suffire.

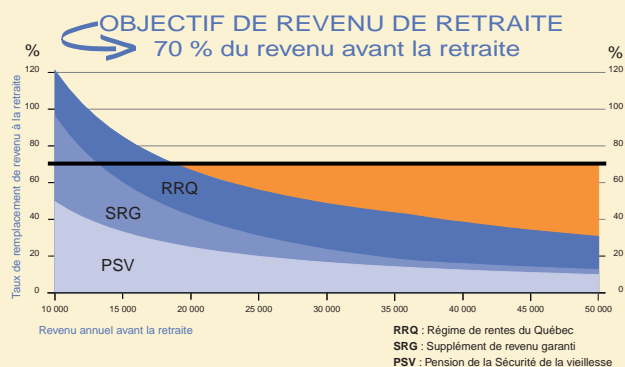
Vous gagnez plus de 20 000 \$

La situation est différente pour les travailleurs dont les revenus avant la retraite dépassent 20 000 \$. La différence avec les revenus annuels avant la retraite sera encore plus importante pour eux, s'ils n'ont pas de revenus de placement.

Actuellement, 620 000 Québécois participent à un régime complémentaire de retraite. Les autres devront compter sur les régimes publics comme le Régime de rentes et sur leur épargne personnelle. Ils pourront aussi avoir recours aux programmes d'assistance.

Le Régime de rentes du Québec : un revenu de base

N'oubliez pas que si vous avez des revenus de travail moyens, le Régime de rentes du Québec vous versera une rente égale à 25 % de ces revenus. En 2000, le montant maximal annuel de cette rente est de 9 155 \$. Il s'agit donc d'un revenu de base auquel vous devez ajouter d'autres épargnes. Plusieurs travailleurs croient que les prestations du Régime de rentes du Québec et de la Sécurité de la vieillesse seront suffisantes pour une retraite confortable. Ils se trompent. Une lecture rapide du graphique ci-dessous démontre le contraire. En effet, au moment de sa retraite, un travailleur dont les revenus annuels sont d'environ 38 000 \$, ne recevra en prestation que 40 % de ce revenu, c'est-à-dire 15 000 \$ par année.



Pourquoi viser 70 % de votre revenu à la retraite et non 100 % ?

On dit qu'à votre retraite, à 65 ans vous aurez besoin de 70 à 75 % de votre revenu annuel brut moyen des trois dernières années de travail pour garder votre niveau de vie. Pourquoi 70 % et non 100 % ?

Parce que, avec la fin de votre vie active, certaines dépenses disparaissent. Vous n'avez plus à payer les cotisations au Régime de rentes, les cotisations au régime privé de votre employeur – fonds de pension –, les cotisations syndicales et ainsi de suite. L'hypothèque de votre maison est normalement remboursée. Vos dépenses de vêtements sont aussi moins élevées. Vous garderez peut être votre véhicule automobile plus longtemps. Par contre, vous devrez prévoir un budget plus important pour les soins de santé, les médicaments, les primes d'assurances, les voyages et diverses activités sociales et récréatives...

Des ressources pour vous aider à bien planifier votre retraite

Il faut dès maintenant commencer à épargner afin que l'avenir ressemble à ce que vous souhaitez. Un bon moyen de le faire est de mettre sur papier ce que vous désirez faire quand vous cesserez de travailler.

Mes projets à la retraite... je désire par exemple :

- voyager
- rénover ma maison
- faire de l'activité physique
- retourner aux études
- être actif dans un groupe communautaire
- m'occuper davantage de ma famille

La meilleure façon de pouvoir réaliser vos projets de retraite, c'est de savoir combien ils peuvent vous coûter. Avec ces informations en main, faites un budget réaliste et précis pour savoir combien il vous en coûte pour vivre aujourd'hui. Si vous voulez mettre assez d'argent de côté pour votre retraite, il vous faut prendre le contrôle de vos dépenses dès aujourd'hui.

... pour vous aider

En collaboration avec *Protégez-vous* et l'Institut québécois de planification financière, la Régie des rentes du Québec a produit un guide de planification financière *La retraite, pensez-y aujourd'hui!* (voir à l'endos du bulletin).



Votre institution financière – caisse ou banque – vous offre les services de conseillers, planificateurs financiers et autres spécialistes. Ces personnes peuvent vous guider et vous aider dans la planification de votre retraite. Ils peuvent vous proposer les meilleurs moyens d'épargner pour vous obtenir de bons rendements sans vous faire prendre de trop grands risques. Ils sont aussi en mesure de vous aider à profiter des mesures fiscales mises en place pour vous motiver à préparer votre retraite.

COMMENT NOUS JOINDRE

Pour toute question concernant le Régime de rentes du Québec, vous pouvez téléphoner à la Régie des rentes du Québec en composant l'un des numéros suivants :

Par téléphone

Région de Québec : (418) 643-5185

Région de Montréal : (514) 873-2433

Sans frais : 1 800 463-5185

Service aux sourds ou malentendants

(ATS, téléimprimeur) : 1 800 603-3540



Par Internet <http://www.rrq.gouv.qc.ca>

Par la poste Régie des rentes du Québec
Case postale 5200
Québec (Québec) G1K 7S9

En personne

- À l'un de nos bureaux d'accueil périodiques. Les visites de la Régie ont lieu dans 60 villes du Québec et elles sont annoncées dans les journaux locaux.
- À l'un des centres de service à la clientèle. Vous trouverez les adresses dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique.

Il y a un centre de service dans les villes suivantes :

Chicoutimi	Rouyn-Noranda
Drummondville	Sainte-Foy
Hull	Sherbrooke
Montréal	Trois-Rivières
Rimouski	

Québec 
Régie des rentes

PRÉVOIR

est publié deux fois par année par la Direction des communications de la Régie des rentes du Québec.

Éditeur
Claude Grégoire
(Régie des rentes du Québec)

Coordination
Odette Dionne

Rédaction
Claude Grégoire,
Cécile Cloutier,
Geneviève Bastien

Révision
François Bilodeau

Graphisme
Marie Caron

Photos d'édition
Superstock

Illustrations
Claire Gagnon

Impression
Imprimerie Canada

PRÉVOIR
Direction des communications Régie des rentes du Québec
Case postale 5200 Québec G1K 7S9

Guide de la planification financière de la retraite

La retraite, pensez-y aujourd'hui!

Pour obtenir un exemplaire gratuit

Vous pouvez commander un exemplaire du guide en communiquant avec la Régie par téléphone, par Internet ou par la poste. Vous pouvez également le télécharger à partir de notre site Internet.

Par téléphone :

Région de Québec : (418) 641-2129

Région de Montréal : (514) 861-7491

Sans frais : 1 888 698-6788

Par Internet :

En français :

<http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/nouv/nouv.htm>

En anglais :

<http://www.rrq.gouv.qc.ca/an/nouv.htm>

Par la poste :

Régie des rentes du Québec

Case postale 5200

Québec (Québec) G1K 7S9

.....
Nom

Adresse:

Ville: Code postal

Français Anglais

Remplissez ce coupon et retournez-le à l'adresse ci-dessus.

20 ans,
30 ans,
40 ans . . .

Peut-être vous croyez-vous trop jeune
pour planifier votre retraite ?

Il n'est jamais trop tôt pour y penser !

Il y a tellement de questions à
considérer, objecterez-vous.

Par où commencer ?

Quel revenu le Régime de rentes du
Québec m'assurera-t-il à la retraite ?

Est-ce que je devrais cotiser davantage
à mon REER ?

Vous trouverez les réponses à ces
questions, ainsi qu'à plusieurs autres,
dans un guide intitulé

La retraite pensez-y aujourd'hui !

Québec 
Régie des rentes